

Procès-Verbal du Conseil municipal

du 15 mai 2023

Présent(es) :

Mesdames Annick FALEMPIN, Mathilde FAURE, Monique FORMENTO, Françoise Paule MATHEY, Natacha VANDAMME, Justine VERGNE

Messieurs Grégory BONNET, Gaël FAURE, Bruno LOPEZ, Sylvain MOMPIED, Jean-François PORTE, Jérôme RABANET

Pouvoir(s) : Martine PORTE donne pouvoir à Grégory BONNET, Jacqueline VISSAC donne pouvoir à Annick FALEMPIN, Norbert ONZON donne pouvoir à Monique FORMENTO

Ordre du jour :

- 1/ Désignation du secrétaire de séance
- 2/ Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2023
- 3/ Comptabilité publique, passage de la M14 à la M57
- 4/ Décision modificative budgétaire
- 5/ Conditions de location de la salle polyvalente
- 6/ Révision des loyers des logements communaux
- 7/ Traitement des bio-déchets, composteurs partagés
- 8/ Subventions aux associations
- 9/ Questions diverses

Le maire constate que le quorum nécessaire pour la tenue de la séance, 8 conseillers, est atteint (12); il ouvre la séance à 19h20.

1. Désignation secrétaire de séance
Françoise Paule MATHEY est désignée
15 voix pour

2. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 31 mars 2023
15 voix pour

3. Comptabilité publique, passage de la M14 à la M57

Le maire informe l'assemblée délibérante que la nouvelle instruction comptable et budgétaire M57 se substituera en principe à titre obligatoire au 01/01/2024 à la M14. Le cadre législatif fixant cet axe n'interviendra que très tardivement lors du projet de loi de finances pour 2024 en sept/oct 2023 avec un vote effectif le 30/12/2023. Aussi, les collectivités ont la possibilité d'anticiper cette obligation en faisant acte de candidature afin de préparer au mieux cette migration comptable courant 2023 (notamment formations, travaux comptables préparatoires et mise à jour des logiciels comptables). Conjointement, la M57 s'accompagne d'une expérimentation sur le compte financier unique (CFU) qui se substituera au compte administratif et au compte de gestion. La commune peut également faire acte de candidature au 01/01/2024 pour le CFU (avec une mise en œuvre effective en 2025 au titre de l'exercice 2024 échu).

Le Maire présente la convention tripartite à intervenir avec la Préfecture et la DDFIP liée à l'expérimentation du CFU.

Le comptable du SGC a formulé un avis favorable en date du 27.04.2023.

Le Maire, propose de faire acte de candidature pour le passage à la M57 au 01/01/2024, pour le passage au compte financier unique (CFU) au 01/01/2024, et donc de signer la convention tripartite.

15 voix pour

4. Décision modificative budgétaire

Le Maire présente une décision budgétaire modificative nécessaire pour tenir compte de nouveaux éléments :

Investissement

Recettes +33 240€ au compte 1022 pour tenir compte des recettes de FCTVA

Dépenses +33 240€ au compte 2312, réserves en vue des futurs travaux connexes à l'aménagement foncier

15 voix pour

5. Conditions de location de la salle polyvalente

La commune est sollicitée par une coopérative pour disposer de la salle polyvalente une journée en semaine, la coopérative est extérieure à la commune. Ce cas n'est pas prévu explicitement dans le règlement de la salle.

Dans la logique du calcul des autres tarifs (doublement des prix pour les extérieurs), il est proposé de fixer un prix pour une location journalière, en semaine, par des extérieurs à la commune, à hauteur de 200€.

15 voix pour

6. Révision des loyers des logements communaux

Comme chaque année, il est étudié la révision des loyers des logements communaux.

Le logement occupé par M. Balacker est actuellement loué 297,71€/mois ; il est proposé de l'augmenter sur la base de la variation de l'indice de référence des loyers du deuxième trimestre (référence 2ème trimestre 2020-130,57 à 2ème trimestre 2022-135,84), soit une possibilité d'augmenter de 4,03 % et de fixer un loyer à 309,71€. Il est proposé ce montant.

Le logement occupé par Mme Charles est actuellement loué 284,88€/mois ; il est proposé de l'augmenter sur la base de la variation de l'indice de référence des loyers du premier trimestre (référence 1^{er} trimestre 2022-133,93 à 1^{er} trimestre 2023-138,61), soit une possibilité d'augmenter de 3,49 % et de fixer un loyer à 294,82€. Il est proposé ce montant.

Le logement occupé par Mme Brosseau est actuellement loué 467€/mois ; il est proposé de ne pas augmenter ce loyer car Mme Brosseau est occupante depuis seulement 1 an.

15 voix pour

7. Traitement des bio-déchets, composteurs partagés

Au regard de l'obligation faite à chacun de trier les bio-déchets à partir du 01.01.2024, la commune et le SBA envisagent de proposer aux habitants l'installation de composteurs partagés.

Conformément aux décisions prises lors du conseil municipal du 17 février 2023, un recensement a été opéré auprès de la population. 16 foyers se sont déclarés intéressés, 5 au Bourg, 2 au Pont, 3 au Peyroux, 1 aux Chanteaux, 2 aux Nadeaux, 1 aux Larges, 1 à Lavaure, 1 à Latour Serviat.

Il faut un minimum d'utilisateurs d'un composteur partagé afin que le dispositif fonctionne.

Il est donc décidé de proposer à ces 16 personnes l'installation d'un compteur partagé au bourg (espaces verts en-dessous de la mairie) et de recueillir leur choix définitif à l'égard de leur participation à cette initiative.

Si au moins 6 personnes confirment leur volonté de participer, la commune lancera la démarche qui consiste en :

- la signature d'une convention de partenariat SBA/Commune (qui définit les engagements mutuels),
- la formation obligatoire de l'ensemble des participants au dispositif,
- un suivi technique régulier (min 1 fois/mois),
- la signature d'une charte d'engagement par les participants.

14 voix pour et 1 voix contre (Justine VERGNE)

8. Subventions aux associations

Conformément aux précédentes réflexions du conseil municipal et aux inscriptions budgétaires, il est décidé d'attribuer en 2023 :

* 1000€ au foyer rural (subvention annuelle équivalente à 50 % du coût du feu d'artifice dans la limite de 1000€)

* 250€ à la Société lyrique qui assure l'animation musicale des cérémonies des 8 mai et 11 novembre.

14 voix pour (Bruno LOPEZ ne prend pas part au vote)

9. Questions diverses

-La Région a fait savoir qu'elle avait retenu la commune de Montcel pour une subvention de 80 000€ pour les travaux de l'éventuelle extension du plan d'eau et l'aménagement de ses abords.

-Le conseil municipal décide de profiter de la prochaine CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la communauté de communes pour demander d'augmenter l'enveloppe « investissement voirie » de Montcel de 2000€.

-La préfecture a fait connaître l'obligation d'organiser un conseil le 9 juin afin de désigner les délégués du conseil municipal qui voteront lors des élections sénatoriales de septembre 2023.

-Le pôle de valorisation du SBA vient d'ouvrir à Combronde, il sera donc inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la fermeture du point de dépôt de Rimeau.

-Il sera étudié lors du prochain conseil l'éventuelle modification du monument aux morts : rejointoiement, dépose des grilles, fleurissement...

-Afin de réduire la vitesse de circulation aux Chanteaux, il est demandé au conseil départemental de préparer un dossier « amende de police » qui viendrait subventionner l'installation d'un radar pédagogique (en partie haute) et de la signalétique verticale et horizontale (au croisement avec les Larges).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire la séance à 21h10.